

Version corrigée 28 septembre 2016

**PROGRAMME D'ÉDUCATION  
ET  
ACTIVITÉS**

**2016 - 2017**

***L'éducation syndicale :  
Un outil rassembleur et efficace***

Le Conseil régional a un site web :

[www.estrie.ftq.qc.ca](http://www.estrie.ftq.qc.ca)

Vous pouvez y trouver le programme d'éducation 2016-2017.

## MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour consœurs et confrères,

Année après année votre Conseil régional Estrie a comme défi de vous offrir un programme de formation et d'activités à la hauteur de vos attentes. Le comité d'éducation du Conseil régional s'est fait un devoir de se rencontrer pour évaluer les besoins de formation de ses membres. Un excellent cahier de formation et d'activités pour l'année 2016 et 2017 a été mis à votre service pour planifier votre quotidien et évaluer vos besoins dans vos milieux de travail en matière de formation.

Comme je le dis souvent, je suis très heureux de vous présenter notre cahier 2016-2017. Une fois de plus cette année nous avons gardé le même modèle que l'an dernier afin de vous permettre de repérer facilement vos besoins dans votre document qui est divisé en trois (3) volets :

- Syndical (par les feuilles bleues)
- Délégués sociaux (par les feuilles vertes)
- Santé-Sécurité du Travail (par les feuilles jaunes)

Je tiens à remercier tous les membres du comité d'éducation qui encore une fois cette année ont fait un travail remarquable pour vous offrir de très belles formations, alors je vous invite à vous inscrire à une ou l'autre des formations ou activités du Conseil que vous avez à votre disposition cette année et n'oubliez pas que, peu importe le rôle ou le poste au syndicat que vous occupez, ces cours s'adressent à tous et vous êtes toujours les bienvenus.

Si vous avez des besoins spécifiques pour vous ou votre section locale qui ne font pas partie du programme, faites-nous-le savoir et peut-être que nous serons en mesure de bâtir quelque chose qui saura répondre à vos attentes et ce, dans le but de combler vos besoins.

Je souhaite à tous les participants et participantes du plaisir lors de votre participation au Conseil régional et surtout de trouver les outils nécessaires pour bien représenter vos membres.

Cette année encore, c'est avec fierté que je vous présente notre cahier d'éducation et d'activités 2016-2017.

Syndicalement et solidairement,



Président du Conseil régional FTQ-Estrie

## LA FORMATION SYNDICALE : un outil rassembleur et efficace

La formation syndicale a comme objectif de mieux informer et de mieux outiller nos membres afin que ceux-ci soient en mesure de faire valoir les droits des travailleurs. De plus, elle permet l'échange entre les membres de différents syndicats et de différents milieux de travail. Et comme vous, le partage des connaissances est beaucoup plus enrichissant lorsque nous avons des bagages différents. Finalement, la formation est un moyen extraordinaire pour renforcer la solidarité syndicale. Ceci étant dit voici certains points à retenir.

### Les frais d'inscription pour une journée de formation pour l'année 2016-2017, sont :

- **35 \$** pour les formations qui s'adressent au réseau **des délégués sociaux et déléguées sociales**;
- **40 \$** pour les cours qui s'adressent **aux membres des exécutifs et délégués syndicaux**;
- **50 \$** pour les formations en **santé et sécurité du travail**;
- **60 \$** pour la **Journée-réparation CNESST et la Journée-prévention, où les dîners sont inclus**.
- Nous vous suggérons de réserver d'abord vos places, en téléphonant au : 819 562-3922. Par la suite, faites-nous parvenir, les fiches d'inscription, en utilisant ou photocopiant l'exemplaire que vous trouverez à la fin de cette brochure. Les inscriptions seront considérées valides lorsque les frais d'inscription auront été payés. Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Conseil régional FTQ Estrie.

Afin de permettre une meilleure planification des cours, nous demandons à recevoir vos inscriptions le plus rapidement possible. Idéalement, au moins trente (30) jours avant le début du cours.

Encore une fois, pour nous aider dans notre planification nous demandons que l'annulation d'une inscription soit faite au moins quatorze (14) jours avant le début du cours, sinon le coût de l'inscription vous sera facturé. Toutefois, pour des raisons majeures, nous considérerons le remboursement des frais d'inscription si l'annulation se produit moins de 14 jours avant le début de la formation.

Le comité de l'éducation vous offre plusieurs cours avec des dates préétablies. Nous ferons le nécessaire afin de nous assurer que le cours se donne à la date prévue. Toutefois, il est possible que nous soyons dans l'obligation de déplacer une formation ou même d'annuler la formation, due à un manque d'inscriptions. En règle générale, nous demandons au moins quatorze (14) inscriptions afin que le cours soit donné. Cependant, nous analyserons la possibilité de donner le cours même si le nombre d'inscriptions est inférieur. Notre objectif est de donner toutes les formations que nous vous offrons, mais nous devons avoir assez de participants.

Finalement, nous sommes également disponibles à offrir des formations sur demande. Simplement, communiquer avec nous, afin de discuter de vos besoins. De notre côté, nous entamerons des démarches auprès des autres sections locales afin de solliciter leur participation à cette formation. Encore une fois, si le nombre de participants le permet, il nous fera plaisir de l'offrir.

Soumis respectueusement

Les membres du comité d'éducation :

- **Annie Beauchesne** (STTP de Sherbrooke) responsable politique
- **Sylvain Ducharme** (Métallos 696)
- **Denis Fréchette** (SCFP 1114)
- **Marc Fréchette** (Métallos 7531)
- **Dany Maltais** (Métallos 7531)
- **Christine Trahan** (SQEES 298)
- **Bernise Martel**, coordonnatrice du réseau des délégués sociaux
- **Ricky Lewis**, conseiller régional FTQ

## CALENDRIER DE FORMATIONS et ACTIVITÉS 2016-2017

Les formations auront lieu au 140-2100, rue King Ouest, Sherbrooke J1J 2E8

COURS	DATES et HEURES	ENDROITS	PAGE
La prévention du suicide : L'action syndicale en milieu de travail	16 septembre 2016 9 h à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	25
Le délégué syndical et la déléguée syndicale	28, 29 et 30 septembre 2016 8 h 30 à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	6
Conseil général FTQ-Estrie	3 octobre 2016 19 h	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	7
Introduction à la santé et sécurité du travail (cours de base CNESTT)	12, 13 et 14 octobre 2016 8 h 30 à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	17
11 <sup>e</sup> Journée des affiliés	4 novembre 2016 8 h 30 à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	8
1 <sup>re</sup> Journée-ressources des délégués sociaux et déléguées sociales	18 novembre 2016 9 h à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	26
Formation complémentaire en relation d'aide (thème à déterminer)	20 janvier 2017 9 h à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	27
Journée-réparation en santé-sécurité (thème à déterminer)	3 février 2017 8 h 30 à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	18
Le délégué social et la déléguée sociale (cours de base)	15, 16 et 17 février 2017 9 h à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	28
Négociation collective	8, 9 et 10 mars 2017 8 h 30 à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	9
Enquête d'accident	29, 30 et 31 mars 2017 8 h 30 à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	19
Harcèlement psychologique : Prévention et indemnisation	5, 6 et 7 avril 2017 8 h 30 à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	10, 20 ou 29
2 <sup>e</sup> Journée-ressources des délégués sociaux et déléguées sociales	21 avril 2017 9 h à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	30
S'outiller pour la résolution de conflits	4 et 5 mai 2017 9 h à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	11 ou 31
Alerte aux décibels	17, 18 et 19 mai 2017 8 h 30 à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	21
22 <sup>e</sup> Rencontre annuelle des délégués sociaux (thème à déterminer)	1 <sup>er</sup> et 2 juin 2017	À déterminer	32
Journée-prévention en santé-sécurité du travail (thème à déterminer)	16 juin 2017 8 h 30 à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	22

# DÉLÉGUÉ SYNDICAL

<b>COURS</b>	<b>DATES et HEURES</b>	<b>ENDROITS</b>	<b>PAGE</b>
Le délégué syndical et la déléguée syndicale	28, 29 et 30 septembre 2016 8 h 30 à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	6
Conseil général C. R. FTQ-Estrie	3 octobre 2016 19 h	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	7
11 <sup>e</sup> Journée des affiliés	4 novembre 2016	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	8
Négociation collective	8, 9 et 10 mars 2017	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	9
Harcèlement psychologique : Prévention et indemnisation	5, 6 et 7 avril 2017 8 h 30 à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	10
S'outiller pour la résolution de conflits	4 et 5 mai 2017 8 h 30 à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	11
Cours disponibles sur demande : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'assurance-emploi</li> <li>- Développement local et régional</li> <li>- Comprendre le fonctionnement et évaluer la situation financière de notre entreprise</li> <li>- Dossier du grief</li> <li>- Agir syndicalement pour nos régimes de retraite</li> <li>- Prévoyons notre retraite</li> <li>- RQAP (Régime québécois d'assurance parentale)</li> <li>- Atelier ProVision</li> <li>- Atelier VirÂge</li> </ul>		Volet : <b>Syndical</b>	12 à 15
<b>Fiche d'inscription 2016-2017</b>			<b>34</b>

## LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL ET LA DÉLÉGUÉE SYNDICALE

**DATES :** 28, 29 et 30 septembre 2016

**HEURE :** 8 h 30 à 16 h 30

**LIEU :** 2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke J1J 2E8

**COÛT :** 120 \$/personne

**CONTENU :** Cette session de formation a comme objectif de fournir aux délégués les outils de base afin de leur permettre d'accomplir leur travail avec efficacité et compétence. Lors de cette formation, le délégué ou la déléguée apprend :

- à connaître son milieu et les membres qu'il ou elle représente, à régler les problèmes de son service, en lien avec toutes les ressources de son syndicat ;
- à connaître le mouvement syndical ;
- à se préoccuper de la défense de ses membres lorsque leurs droits sont lésés.
  - Identification des problèmes ;
  - Enquête ;
  - Rédaction d'un grief ;
  - Règlement d'un grief.

**POUR QUI :** Ce cours de base s'adresse aux déléguées et aux délégués de département, militants syndicaux et militantes syndicales qui veulent s'initier à l'action syndicale ainsi qu'aux dirigeantes et dirigeants syndicaux.

# CONSEIL GÉNÉRAL DU CONSEIL RÉGIONAL FTQ-ESTRIE

**DATE :** 3 octobre 2016

**HEURE :** 19 h

**LIEU :** 2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke J1J 2E8

**COÛT:** *Gratuit*

***POUR QUI :***

Toutes personnes impliquées de près ou de loin dans le syndicat.

**ARTICLE VI - REPRÉSENTATION** (Extrait des statuts du Conseil régional FTQ-Estrie)

1. La représentation des organismes affiliés au Conseil tant pour le congrès que pour les conseils généraux est la suivante:

100 membres et moins.....	3 délégué(e)s
101 à 300 membres.....	5 délégué(e)s
301 à 500 membres.....	7 délégué(e)s
501 à 750 membres.....	9 délégué(e)s
751 à 1000 membres.....	11 délégué(e)s
1001 et plus.....	13 délégué(e)s

*Veillez, vous inscrire auprès du Conseil régional FTQ-Estrie en  
téléphonant au 819 562-3922.*

## 11<sup>E</sup> JOURNÉE DES AFFILIÉS

**DATE :** 4 novembre 2016

**HEURE :** 8 h 30 à 16 h 30

**LIEU :** 2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke J1J 2E8

**COÛT :** 60 \$/personne (dîner inclus)

Chère déléguée,  
Cher délégué,

Il nous fait plaisir de vous inviter à la 11<sup>e</sup> Journée des affiliés que le Conseil régional de l'Estrie tiendra le 4 novembre prochain.

- L'inscription s'amorce à 8 h.
- La rencontre débute à 8 h 30 pour se terminer vers 16 h.
- Le coût d'inscription est de 60 \$; le dîner inclus est servi sur place.

Cette journée nous permet de rencontrer les dirigeants de nos sections locales affiliées, de créer des liens, de s'impliquer auprès du Conseil et de faire connaître nos préoccupations à notre entourage.

Bienvenue à tous les dirigeants syndicaux!

*Veillez, vous inscrire auprès du Conseil régional FTQ-Estrie en téléphonant au 819 562-3922 ou en remplissant la fiche d'inscription qui vous parviendra cet automne.*



## NÉGOCIATION COLLECTIVE

**DATES:** 8, 9 et 10 mars 2017

**HEURE :** 8 h 30 à 16 h 30

**LIEU :** 2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke J1J 2E8

**COÛT :** 120 \$/personne

**CONTENU :** Cette session vise à outiller les responsables locaux et les responsables locales à mieux s'organiser dans le cadre de la négociation d'une convention collective pour que les membres du comité de négociation jouent un rôle actif lors des négociations.

Ce cours permet aussi d'informer les membres du comité de négociation sur les diverses tendances ou pratiques de négociation. Enfin, le cours veut mettre de l'avant la légitimité des demandes syndicales et l'implication des membres dans ce processus.

## **HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE : PRÉVENTION ET INDEMNISATION**

**N. B. Les salaires perdus seront remboursés jusqu'à 100 %  
selon le montant restant de la subvention en CNESST reçu de la FTQ.**

**DATES :** 5, 6 et 7 avril 2017

**HEURE :** 8 h 30 à 16 h 30

**LIEU :** 2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke J1J 2E8

**COÛT :** 150 \$/personne

**CONTENU :** Ce cours de base vise à équiper les responsables de toutes les sphères syndicales, ex. : délégué syndical, délégué social, délégué CNESST, etc. afin qu'ils connaissent les dispositions pertinentes de la Loi sur les normes du travail, de la santé et la sécurité du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles en matière de prévention et d'indemnisation du harcèlement psychologique à titre de lésion professionnelle.

En plus de développer une démarche syndicale de résolutions des cas de harcèlement psychologique, le cours permet de s'approprier une méthode d'enquête efficace pour ces dossiers qui ne sont jamais faciles à gérer et à régler.

## S'OUTILLER POUR LA RÉOLUTION DE CONFLITS

**DATES :** 4 et 5 mai 2017

**HEURE :** 8 h 30 à 16 h 30

**LIEU :** 2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke J1J 2E8

**COÛT :** 70 \$/personne

**CONTENU :** Ce cours permet de doter les participants et les participantes d'une démarche de résolution de conflits afin d'intervenir en milieu de travail.

**POUR QUI :** Ce cours d'adresse aux dirigeants et dirigeantes de sections locales et aux militants et militantes qui désirent venir en aide à leurs collègues de travail.

# DESCRIPTION DES COURS DISPONIBLES SUR DEMANDE

## L'ASSURANCE-EMPLOI

**CONTENU** : Ce cours de trois jours permet aux participants et aux participantes de comprendre les mécanismes et les procédures de l'assurance-emploi lors d'une perte d'emploi, et ce, afin d'aider leurs confrères et consœurs.

Nous y abordons les conditions d'admissibilité, la période de référence, la notion de disponibilité ainsi que le montant et la durée des prestations selon les situations. Les prestations spéciales (maladie, maternité) sont également expliquées. Enfin, nous réfléchissons au travail syndical nécessaire pour soutenir nos membres lorsqu'ils perdent leur emploi et lorsqu'ils veulent contester une décision dans leur dossier.

**POUR QUI** : Ce cours s'adresse aux dirigeant-e-s des sections locales (président-e-s et membres des comités exécutifs), aux responsables des dossiers d'assurance-emploi et aux conseillères et conseillers syndicaux.

**DURÉE** : 3 jours

**COÛT** : 120 \$/personne

\*\*\*\*\*

## DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

**CONTENU** : Session de formation organisée par la FTQ et le Fonds de solidarité, avec le Conseil régional FTQ de l'Estrie. Cette session permettra de donner une vue d'ensemble et d'approfondir notre compréhension du contexte socio-économique régional dans lequel nous intervenons. Nous nous attarderons particulièrement aux enjeux et défis de la région en matière d'emploi et de qualité de vie et à notre participation syndicale aux instances régionales. Nous travaillerons également à développer une vision commune de notre intervention syndicale régionale et locale.

*Politique de remboursement pour les cours et autres activités de formation, organisés par la FTQ en collaboration avec la Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité FTQ (pages 35 et 36 du présent document).*

**POUR QUI** : Représentants FTQ qui siègent aux :

- FLS ou FRS ou CRPMT ou CDEC ou CLD
- Dirigeants syndicaux intéressés par le développement local
- Centraide, pôle d'économie sociale, table de pauvreté, table de développement, etc.
- Membres FTQ impliqués dans des concertations ou coalitions régionales et en politique municipale
- Les élus du Conseil et le conseiller régional

**DURÉE** : 3 jours

**COÛT** : 120 \$/personne

## COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT ET ÉVALUER LA SITUATION FINANCIÈRE DE NOTRE ENTREPRISE

**CONTENU :** Ce cours vise à ce que les participants et les participantes comprennent le fonctionnement d'une entreprise et sa structure financière. Ils sont amenés à réfléchir sur le travail de dirigeante syndicale et de dirigeant syndical lorsque nous devons analyser le fonctionnement de notre entreprise, en temps régulier ou en situation de crise. Les participants et les participantes apprennent aussi à lire et à comprendre le fonctionnement d'une entreprise et à être ainsi en mesure de mieux cerner les signes annonciateurs de difficulté. De plus, la formation vise à ce que les participants et les participantes puissent évaluer la situation financière d'une entreprise et à situer l'importance des coûts de main-d'œuvre dans le budget de celle-ci. Tout au long de la formation, nous nous pencherons sur notre rôle syndical, notamment dans la mobilisation de nos membres autour de toutes ces dimensions que nous aurons abordées.

**POUR QUI :** Cette rencontre s'adresse à tous les dirigeantes et dirigeants syndicaux.

**EXIGENCE PARTICULIÈRE :** Avoir des intérêts syndicaux.

**DURÉE :** 4 jours

**COÛT :** 140 \$/personne (dîners inclus)

\*\*\*\*\*

## DOSSIER DU GRIEF

### **CONTENU :**

- Réviser la notion de griefs et procéder à une analyse de la vérification de nos droits.
- Apprendre à constituer un dossier d'enquête en tenant compte des trois (3) éléments suivants : les documents pertinents, les faits et les témoins.
- Maîtriser les modes d'interrogatoire des témoins.
- Faire un survol sur le cadre général de l'arbitrage.

**POUR QUI :** Aux membres de comités de griefs, aux agentes et agents de griefs, aux dirigeantes et dirigeants impliqués dans le traitement des griefs.

**AU PRÉALABLE :** Pour s'inscrire à ce cours, il faut obligatoirement avoir suivi le cours « Le délégué syndical et la déléguée syndicale » ou avoir une expérience syndicale dans le rôle de déléguée ou délégué.

**DURÉE :** 3 jours

**COÛT :** 120 \$/personne

## AGIR SYNDICALEMENT POUR NOS RÉGIMES DE RETRAITE

---

**CONTENU :** Cette session vise à aider les personnes qui négocient ou qui sont membres d'un comité de retraite à analyser et à améliorer un régime de retraite. Elle permet aussi de réfléchir sur les objectifs syndicaux ainsi que sur les revendications et l'action syndicale en regard de la retraite. On y traite, entre autres, des lois régissant les régimes de retraite publics et privés, de la fiscalité et du rôle du mouvement syndical dans le développement des régimes de retraite.

De façon plus particulière, on étudie le contenu d'un régime de retraite soit : les droits d'adhésion, les cotisations, l'intérêt sur les cotisations, l'acquisition des droits, le transfert, les excédents d'actif, la rente normale, différée, anticipée, ajournée, la prestation payable en cas de décès, le financement des régimes de retraite et la politique de placement.

Enfin, on y apprend comment administrer un régime de retraite en tant que représentant ou représentante des travailleurs et des travailleuses.

**POUR QUI :** Cette session s'adresse à ceux et à celles qui négocient ou qui sont membres d'un comité de négociation ou qui sont membres d'un comité de retraite.

**N. B. Les salaires perdus seront remboursés selon la politique du Fonds de solidarité FTQ, soit 75 % du salaire + dîner + km selon la charte du Fonds \***

**DURÉE :** 3 jours

**COÛT :** 120 \$/personne

\*\*\*\*\*

## PRÉVOYONS NOTRE RETRAITE

---

**CONTENU :** Le moment de la retraite est toujours un événement spécial. Il apporte avec lui joie, anxiété, projets de voyage, déménagement, réorganisation financière, etc.

Ce cours est l'occasion d'échanger sur la réalité de la retraite et d'obtenir de l'information sur l'organisation du temps, la santé, les régimes publics et privés de retraite, les testaments, les impôts. Il s'agit d'un moment privilégié qui permet de mieux décider des conditions de sa retraite. Assistez-y avec votre conjoint ou votre conjointe!

**POUR QUI :** Ce cours s'adresse à toute personne intéressée à mieux se préparer à la préretraite ou à la retraite.

**DURÉE :** 3 jours

**COÛT :** 120 \$/personne

Veuillez prendre note de la nouvelle politique du Conseil régional concernant le cours « Prévoyons notre retraite ». Pour des raisons d'équilibre budgétaire, nous ne pouvons plus offrir l'inscription gratuite au conjoint ou à la conjointe du membre syndiqué. Le coût de l'inscription pour toute personne participant à ce cours est le même, sans exception.

## **R. Q. A. P. (Régime québécois d'assurance parentale)**

---

**OBJECTIF** : Les participants et les participantes seront en mesure de décrire les types de prestations et de congés auxquels les travailleuses et les travailleurs ont droit en vertu du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) afin d'accompagner leurs membres à travers le processus de demande de prestations et d'être outillés à la négociation des droits parentaux dans la convention collective.

**POUR QUI** : Ce cours s'adresse aux dirigeants syndicaux, aux dirigeantes syndicales, aux délégués et déléguées syndicaux qui ont à informer et conseiller les membres quant à l'application du RQAP ou qui ont à négocier des droits parentaux dans la convention collective.

**DURÉE** : 2 jours

**COÛT** : 80 \$/personne

\*\*\*\*\*

## **ATELIER ProVision**

---

*Soirée d'information à l'intention des membres et de leurs conjoints ou conjointes*

**BUT** : Vise à sensibiliser les personnes entre 30 et 45 ans à la nécessité de prévoir à plus long terme leurs besoins financiers pour la retraite.

**OBJECTIFS** : Assurer le mieux-être et la sécurité financière de nos membres à la retraite. Développer leur capacité de comprendre les impacts futurs de leur situation financière actuelle. Identifier des pistes d'action pour améliorer leur situation personnelle (budget, épargne, etc.).

**FORMAT** : Ce programme comprend un atelier d'environ 2 h 30 (une soirée) et est animé conjointement par un formateur ou une formatrice de la FTQ et une personne-ressource du réseau des Caisses d'économie Desjardins

**COÛT** : GRATUIT (membres et conjoint-e-s)

\*\*\*\*\*

## **ATELIER VirÂge**

---

*Soirée d'information à l'intention des membres et de leurs conjoints ou conjointes*

**BUT** : Vise les personnes qui se préparent à prendre leur retraite dans les cinq prochaines années et qui doivent faire une planification financière.

**OBJECTIFS** : Mieux se préparer à prendre sa retraite. Comprendre l'importance de bien planifier l'aspect financier de la retraite. Se familiariser aux différentes étapes de la planification financière. Démystifier les différents produits de la retraite en fonction des besoins particuliers des ménages.

**FORMAT** : Ce programme comprend un atelier d'environ 2 h 30 (une soirée) et est animé conjointement par un formateur ou une formatrice de la FTQ et une personne-ressource du réseau des Caisses d'économie Desjardins.

**COÛT** : GRATUIT (membres et conjoint-e-s)

790, rue de la Rand, bureau 2200, Sherbrooke (Québec) J1H 1W7

Téléphone : 819 562-3922 Télécopieur : 819 563-6916

Courriel : [ftq-estrie@qc.aira.com](mailto:ftq-estrie@qc.aira.com)

Site web : [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

# Santé-sécurité du travail

<b>COURS</b>	<b>DATES et HEURES</b>	<b>ENDROITS</b>	<b>PAGE</b>
Introduction à la santé et sécurité du travail (cours de base)	12, 13 et 14 octobre 2016 8 h 30 à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	17
Journée-réparation en santé-sécurité (thème à déterminer)	3 février 2017 8 h 30 à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	18
Enquête d'accident	29, 30 et 31 mars 2017 8 h 30 à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	19
Harcèlement psychologique : Prévention et indemnisation	5, 6 et 7 avril 2017 8 h 30 à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	20
Alerte aux décibels	17, 18 et 19 mai 2017 8 h 30 à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	21
Journée-prévention en santé-sécurité du travail (thème à déterminer)	16 juin 2017 8 h 30 à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	22
Cours disponibles sur demande : - Le travail syndical en prévention - Réclamation à la CNESST			23
Fiche d'inscription 2016-2017			34



## **INTRODUCTION À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL** (cours de base)

**N. B. Les salaires perdus seront remboursés jusqu'à 100 % selon le montant restant de la subvention en CNESST reçu de la FTQ.**

**DATES :** 12, 13 et 14 octobre 2016

**HEURE :** 8 h 30 à 16 h 30

**LIEU :** 2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke J1J 2E8

**COÛT :** 150 \$/personne

**CONTENU :** Avec comme point de départ de mieux comprendre la perception de nos membres à l'égard de leur santé et leur sécurité au travail, ce cours, d'une durée de trois jours, a pour objectif de s'initier à la santé et sécurité du travail. Par la prise de connaissance de notre milieu de travail et par l'acquisition de connaissances minimales de nos principaux droits en ce domaine, le cours nous amène vers l'importance de l'action syndicale pour mieux prévenir les lésions professionnelles.

**POUR QUI :** Ce cours s'adresse non seulement aux membres qui occupent un poste en santé et sécurité du travail, mais aussi à toute personne impliquée dans son syndicat. Il constitue un préalable à tous les autres cours en santé et sécurité du travail.

## JOURNÉE-RÉPARATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

**N. B. Les salaires perdus seront remboursés jusqu'à 100 %  
selon le montant restant de la subvention en CNESST reçu de la FTQ.**

**DATE : 3 février 2017**

**HEURE : 8 h 30 à 16 h 30**

**LIEU : 2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke J1J 2E8**

**COÛT : 60 \$/personne (dîner inclus)**

(Thème à déterminer)

**POUR QUI :** Ce cours de base s'adresse aux membres des comités santé-sécurité ainsi qu'aux dirigeantes et dirigeants syndicaux afin de s'assurer de connaître les lois du travail et d'inculquer des réflexes de prévention à nos membres.

De plus, s'assurer que ces derniers vont s'informer de leurs droits avant d'entreprendre de nouvelles tâches. De regarder notre travail de façon différente pour mieux se protéger. Prévenir au lieu de guérir!

## ENQUÊTE D'ACCIDENT

**N. B. Les salaires perdus seront remboursés jusqu'à 100 % selon le montant restant de la subvention en CNESST reçu de la FTQ.**

**DATES :** 29, 30 et 31 mars 2017

**HEURE :** 8 h 30 à 16 h 30

**LIEU :** 2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke J1J 2E8

**COÛT :** 150 \$/personne

**CONTENU :** La bonne volonté n'est pas suffisante pour défendre nos membres. Une enquête approfondie sur les accidents du travail ou les problèmes de santé au travail est aussi importante qu'une enquête de griefs. En effets, pour améliorer nos conditions de travail en matière de santé et sécurité, nous devons savoir de quoi nous parlons. Bien cerner le problème pour trouver la solution adéquate est une démarche essentielle.

**PRÉALABLE :** « Introduction à la santé et sécurité du travail » (base).

**POUR QUI :** Ce cours s'adresse aux membres de comités santé-sécurité et aux dirigeant-e-s syndicaux impliqués dans les enquêtes d'accidents.

## **HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE : PRÉVENTION ET INDEMNISATION**

**N. B. Les salaires perdus seront remboursés jusqu'à 100 %  
selon le montant restant de la subvention en CNESST reçu de la FTQ.**

**DATES :** 5, 6 et 7 avril 2017

**HEURE :** 8 h 30 à 16 h 30

**LIEU :** 2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke J1J 2E8

**COÛT :** 150 \$/personne

**CONTENU :** Ce cours vise à outiller les responsables locales et les responsables locaux afin qu'ils connaissent les dispositions pertinentes de la Loi sur les normes du travail, de la Loi sur la santé et sécurité du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles en matière de prévention et d'indemnisation du harcèlement psychologique à titre de lésion professionnelle.

En plus de développer une démarche syndicale de résolution des cas de harcèlement psychologique, le cours permet de s'approprier une méthode d'enquête efficace pour ces dossiers qui ne sont jamais faciles à gérer et à régler.

## ALERTE AUX DÉCIBELS

**N. B. Les salaires perdus seront remboursés jusqu'à 100 % selon le montant restant de la subvention en CNESST reçu de la FTQ.**

**DATES :** 17, 18 et 19 mai 2017

**HEURE :** 8 h 30 à 16 h 30

**LIEU :** 2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke J1J 2E8

**COÛT :** 150 \$/personne

**CONTENU :** Ce cours permet aux participants et aux participantes de prendre conscience des problèmes de santé causés par le bruit dans leur milieu de travail. On y traite des divers types de bruit, des effets et des moyens de réduire l'exposition. Ce cours aide à élaborer un plan d'action pour améliorer les conditions de travail des personnes exposées au bruit et fournit un programme d'aide à celles atteintes de surdit . On explique  galement le processus d'indemnisation des travailleurs et travailleuses atteints de surdit  professionnelle.

**POUR QUI :** Pour les membres de comit s syndicaux de sant -s curit  du travail ainsi que pour les membres du comit  ex cutif de votre section locale.

## JOURNÉE-PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

**N. B. Les salaires perdus seront remboursés jusqu'à 100 %  
selon le montant restant de la subvention en CNESST reçu de la FTQ.**

**DATE :** 16 juin 2017

**HEURE :** 9 h à 16 h 30 (inscription à 8 h 30)

**LIEU :** 2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke J1J 2E8

**COÛT :** 60 \$/personne (dîner inclus)

(Thème à déterminer)

**POUR QUI :** Ce cours de base s'adresse aux membres des comités santé-sécurité ainsi qu'aux dirigeantes et dirigeants syndicaux afin de s'assurer de connaître les lois du travail et d'inculquer des réflexes de prévention à nos membres.

De plus, s'assurer que ces derniers vont s'informer de leurs droits avant d'entreprendre de nouvelles tâches. De regarder notre travail de façon différente pour mieux se protéger. Prévenir au lieu de guérir!

# DESCRIPTION DES COURS DISPONIBLES SUR DEMANDE

Les salaires perdus seront remboursés jusqu'à 100 %  
selon le montant restant de la subvention en CNESST reçu de la FTQ.

## LE TRAVAIL SYNDICAL EN PRÉVENTION

**CONTENU :** Cette formation de deux journées, qui suit la formation de base : « Introduction à la santé et sécurité du travail » s'adresse principalement aux représentants et représentantes à la prévention ainsi qu'aux membres syndicaux qui participent aux travaux d'un comité paritaire de santé et sécurité du travail. En plus d'examiner de façon précise le fonctionnement de ce comité, les fonctions du représentant et de la représentante à la prévention et différents règlements importants en matière de santé et sécurité du travail, ce cours a pour objectif de développer une approche stratégique syndicale nécessaire pour faire avancer les dossiers plus difficiles auxquels nous sommes souvent confrontés.

**AU PRÉALABLE :** « Introduction à la santé et sécurité du travail »

**POUR QUI :** Pour les membres de comités syndicaux de santé-sécurité du travail ainsi qu'aux dirigeantes et dirigeants syndicaux.

**DURÉE :** 2 jours

**COÛT :** 100 \$/participant

\*\*\*\*\*

## RÉCLAMATION À LA CNESST

**CONTENU :** Ce cours consiste, notamment, à passer en revue les droits des accidenté(e)s du travail en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Apprendre à comprendre et à bien remplir les différents formulaires. Faire un survol des délais, des recours et de la façon de les appliquer.

**POUR QUI :** Pour les membres de comités syndicaux de santé-sécurité du travail et les dirigeant(e)s de syndicats

**AU PRÉALABLE :** Avoir suivi le cours de base :

- « Introduction à la CNESST »

- ou une expérience adéquate en santé et sécurité du travail

**DURÉE :** 3 jours

**COÛT :** 150 \$/participant

# Délégué social

COURS	DATES et HEURES	ENDROITS	PAGE
La prévention du suicide : L'action syndicale en milieu de travail	16 septembre 2016 9 h à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	25
1 <sup>re</sup> Journée-ressources des délégués sociaux et déléguées sociales	18 novembre 2016 9 h à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	26
Formation complémentaire en relation d'aide (thème à déterminer)	20 janvier 2017 9 h à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	27
Le délégué social et la déléguée sociale (cours de base)	15, 16 et 17 février 2017 9 h à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	28
Harcèlement psychologique : Prévention et indemnisation	5, 6 et 7 avril 2017 8 h 30 à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	29
2 <sup>e</sup> Journée-ressources des délégués sociaux et déléguées sociales	21 avril 2017 9 h à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	30
S'outiller pour la résolution de conflits	4 et 5 mai 2017 9 h à 16 h 30	2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	31
22 <sup>e</sup> Rencontre annuelle des délégués sociaux (thème à déterminer)	1 <sup>er</sup> et 2 juin 2017	À déterminer	32
Cours disponible sur demande : - Collectif d'entraide		Volet : Délégué social	33
Fiche d'inscription 2016-2017			34



## LA PRÉVENTION DU SUICIDE : L'ACTION SYNDICALE EN MILIEU DE TRAVAIL

**DATE :** 16 septembre 2016

**HEURE :** 9 h à 16 h 30

**LIEU :** 2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke J1J 2E8

**COÛT :** 35 \$/personne

**CONTENU :** Bien des militantes et des militants, et particulièrement des déléguées sociales et des délégués sociaux, peuvent être confrontés à des appels à l'aide de membres qui vivent des situations personnelles difficiles, et parfois même une détresse profonde les amenant à penser au suicide.

**POUR QUI :** Cette formation vise à former des personnes qui peuvent agir dans leur milieu de travail, pour aider les personnes qui vivent de telles situations de détresse ainsi que pour les informer et sensibiliser le milieu de travail à la problématique du suicide.

## 1<sup>RE</sup> JOURNÉE-RESSOURCES DÉLÉGUÉS SOCIAUX

**DATE :** 18 novembre 2016

**HEURE :** 9 h à 16 h 30

**LIEU :** 2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke J1J 2E8

**COÛT :** 35 \$/ personne

**CONTENU :** Cette journée de formation se veut une réponse au besoin d'information et de formation concernant une problématique présente dans nos milieux de travail. Comme militant et militante, nous devons avoir la meilleure connaissance possible des difficultés personnelles et des ressources adéquates pour aider nos membres en détresse ou en questionnement.

Cette session répondra au besoin le plus important qui sera identifié par le réseau des délégués sociaux et déléguées sociales.

**POUR QUI :** Ce cours s'adresse à tous les délégués sociaux et déléguées sociales ainsi qu'aux dirigeants et dirigeantes syndicales.

**ORGANISMES INVITÉS :** (à déterminer)

9 h :

10 h 30 :

Visite à 13 h 30 :

## **FORMATION COMPLÉMENTAIRE EN RELATION D'AIDE** *(Thème à déterminer)*

**DATE :** 20 janvier 2017

**HEURE :** 9 h à 16 h 30

**LIEU :** 2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke J1J 2E8

**COÛT :** 35 \$/ personne

**CONTENU :** Cette journée de formation se veut une réponse au besoin d'information et de formation concernant une problématique présente dans nos milieux de travail. Comme militant et militante, nous devons avoir la meilleure connaissance possible des difficultés personnelles et des ressources adéquates pour aider nos membres en détresse ou en questionnement.

Cette session répondra au besoin le plus important qui sera identifié par le réseau des délégués sociaux et déléguées sociales.

**POUR QUI :** Ce cours s'adresse à tous les délégués sociaux et déléguées sociales ainsi qu'aux dirigeants et dirigeantes syndicales.

## LE DÉLÉGUÉ SOCIAL ET LA DÉLÉGUÉE SOCIALE RELATION D'AIDE (cours de base)

**DATES :** 15, 16 et 17 février 2017

**HEURE :** 9 h à 16 h 30

**LIEU :** 2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke J1J 2E8

**COÛT :** 105 \$/personne

**CONTENU :** Lorsque des compagnons ou des compagnes de travail vivent des problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie, des problèmes familiaux, d'endettement ou de santé mentale, il faut réagir.

Ce cours nous prépare à assumer cette tâche dans nos syndicats. On y apprend notre rôle et ce qu'est une relation d'aide. On y découvre les ressources du milieu pour mieux faire notre travail de référence. Enfin, on discute de l'implantation d'un programme de délégués sociaux et déléguées sociales dans nos milieux de travail.

**POUR QUI :** Ce cours d'adresse aux dirigeant(e)s de sections locales et aux militant-e-s qui désirent venir en aide à leurs compagnons et compagnes de travail.

## HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE : PRÉVENTION ET INDEMNISATION

**N. B. Les salaires perdus seront remboursés jusqu'à 100 %  
selon le montant restant de la subvention en CNESST reçu de la FTQ.**

**DATES :** 5, 6 et 7 avril 2017

**HEURE :** 8 h 30 à 16 h 30

**LIEU :** 2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke J1J 2E8

**COÛT :** 150 \$/personne

**CONTENU :** Ce cours de base vise à équiper les responsables de toutes les sphères syndicales, ex. : délégué syndical, délégué social, délégué CNESST, etc. afin qu'ils connaissent les dispositions pertinentes de la Loi sur les normes du travail, de la santé et la sécurité du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles en matière de prévention et d'indemnisation du harcèlement psychologique à titre de lésion professionnelle.

En plus de développer une démarche syndicale de résolutions des cas de harcèlement psychologique, le cours permet de s'approprier une méthode d'enquête efficace pour ces dossiers qui ne sont jamais faciles à gérer et à régler.

## 2<sup>e</sup> JOURNÉE-RESSOURCES DES DÉLÉGUÉS SOCIAUX ET DÉLÉGUÉES SOCIALES

**DATE :** 21 avril 2017

**HEURE :** 9 h à 16 h 30

**LIEU :** 2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke J1J 2E8

**COÛT :** 35 \$/personne

**CONTENU :** Cette journée permettra de faire une mise en commun des ressources utilisées pour différentes problématiques. Quelques responsables d'organismes viendront nous expliquer leurs services.

**POUR QUI :** Cette rencontre s'adresse à tous les délégués sociaux et déléguées sociales, peu importe leur bagage d'expériences, ainsi qu'aux dirigeantes et dirigeants syndicaux.

**ORGANISMES INVITÉS :** (à déterminer)

9 h :

10 h 30 :

Visite à 13 h 30 :

## S'OUTILLER POUR LA RÉOLUTION DE CONFLITS

**DATES :** 4 et 5 mai 2017

**HEURE :** 9 h à 16 h 30

**LIEU :** 2100, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke J1J 2E8

**COÛT :** 70 \$/personne

**CONTENU :** *Les conflits sont déterminants dans une organisation. Ils peuvent tout aussi bien faire obstacle au développement que le favoriser. Tout dépend de la capacité pour les leaders d'être en mesure d'identifier ces conflits et surtout se donner les moyens nécessaires pour agir sur ces conflits.*

**OBJECTIF :** *L'objectif général de cette session est de s'outiller sur différentes démarches de résolution de conflits afin de :*

- *Questionner les causes et les conséquences des conflits issus de notre milieu de travail ;*
- *Déterminer les actions que nous envisageons de prendre pour agir sur ces conflits.*

**POUR QUI :** *Ce cours d'adresse aux dirigeants et dirigeantes de sections locales et aux militants et militantes qui désirent venir en aide à leurs collègues de travail.*

## 22<sup>E</sup> RENCONTRE ANNUELLE DES DÉLÉGUÉS SOCIAUX ET DÉLÉGUÉES SOCIALES

(thème à déterminer)

**DATES :** 1<sup>er</sup> et 2 juin 2017

**HEURE :** à déterminer

**LIEU :** à déterminer

**COÛT :** à venir

**CONTENU :** La rencontre annuelle est un lieu privilégié pour les délégués sociaux et déléguées sociales afin d'échanger et de créer des liens entre nous. Votre participation est donc essentielle à la réussite de notre activité annuelle.



## DESCRIPTION DES COURS DISPONIBLES SUR DEMANDE

### *Collectif d'entraide*

**CONTENU :** Cette session vise à outiller les délégués sociaux et les déléguées sociales à tenir des collectifs d'entraide dans des milieux de travail aux prises avec des fermetures, des crises ou des tensions importantes.

**POUR QUI :** Cette rencontre s'adresse à tous les délégués sociaux et déléguées sociales, peu importe leur bagage d'expériences, ainsi qu'aux dirigeantes et dirigeants syndicaux.

**DURÉE :** 2 jours

**COÛT :** 70 \$/participant

\*\*\*\*\*

## FICHE D'INSCRIPTION 2016-2017

COURS : \_\_\_\_\_

DATE-S : \_\_\_\_\_

COÛT : \_\_\_\_\_ \$

LIEU : \_\_\_\_\_

PARTICIPANT/PARTICIPANTE	adresse @ électronique du participant	Si moins de 35 ans cochez	FONCTION SYNDICALE

SYNDICAT ET SECTION LOCALE : \_\_\_\_\_

EMPLOYEUR : \_\_\_\_\_

N. B. Veuillez vous assurer que la formation préalable a été suivie, s'il y a lieu.

**IMPORTANT**

- *Toute annulation d'une inscription devra être faite au moins quatorze (14) jours avant le début du cours, sinon le coût de l'inscription vous sera facturé. Seules des raisons majeures seront considérées pour rembourser les frais d'inscription.*

\_\_\_\_\_ ( )  
 Nom du (de la) responsable                      Téléphone                      Signature

**TRÈS IMPORTANT :**

*Pour valider les inscriptions, ce formulaire doit être dûment rempli et nous parvenir au moins trois semaines (21 jours) avant le début du cours. De plus, s'il y a un coût d'inscription, il doit être accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du Conseil régional FTQ Estrie.*

**POLITIQUE DE REMBOURSEMENT**  
**POUR LES COURS ET AUTRES ACTIVITES DE FORMATION ORGANISES**  
**PAR LA FTQ EN COLLABORATION AVEC LA FONDATION DE LA FORMATION ECONOMIQUE DU**  
**FONDS DE SOLIDARITE FTQ**

Les frais qui seront remboursés sont les suivants :

**1- 100 % du salaire des formateurs ou formatrices**

Le salaire des équipes de formation sera remboursé à la section locale, syndicat ou conseil uniquement. Les bénéficiaires marginaux peuvent être inclus dans le salaire. Un formateur qui est permanent de la section locale de son syndicat ou de son conseil n'est pas admissible à ce remboursement.

**2- 75 % du salaire des participants et participantes**

Le salaire est remboursé à la section locale, syndicat ou conseil, mais jamais au participant directement. Les bénéficiaires marginaux peuvent être inclus, mais cela exclut les majorations pour le temps supplémentaire. Le salaire à rembourser doit correspondre à l'horaire normal de travail du participant, soit le salaire qu'il aurait reçu n'eût été de sa participation à la formation, moins les heures supplémentaires.

**3- Transport**

Le transport est remboursé à raison de 0,50 \$ le kilomètre, selon les barèmes du Fonds sur les distances routières. Les frais pour le transport par train ou autobus seront remboursés sur présentation d'un reçu. **Le Fonds encourage le covoiturage dans la mesure du possible.**

Pour le transport en avion : le coût des billets d'avion sera remboursé lorsque le fait de prendre l'avion réduit les coûts totaux (hébergement, kilométrage, repas, salaire) et/ou si le participant habite à plus de 600 km (aller). Dans ce cas, le billet devra être réservé suffisamment à l'avance afin de bénéficier des tarifs les plus avantageux. Lors du déplacement en avion, les frais suivants seront également remboursés:

- le kilométrage entre la résidence et l'aéroport;
- les frais de transport entre l'aéroport et le lieu de l'activité (avec reçu);
- les frais aéroportuaires (avec reçu).

**Advenant le cas où le représentant utilise son automobile malgré les consignes précédentes, le Fonds remboursera le scénario le moins coûteux entre le fait de prendre l'avion ou l'automobile. (Temps de voyage et autres frais inclus)**

#### **4- Hébergement**

Lorsque l'activité de formation se déroule à **plus de 200 km aller/retour** du lieu de résidence du participant, les frais de séjour à l'hôtel pourront être remboursés sur présentation d'une facture. Aucun autre frais ne sera admissible (ex. : téléphone, mini-bar, etc). De plus, si le participant décide de séjourner dans un autre hôtel que celui suggéré, le Fonds remboursera jusqu'à concurrence du prix négocié avec l'hôtel proposé.

#### **5- Allocation de repas**

Lorsqu'une activité oblige les participants à prendre un repas à l'extérieur et lorsque le repas n'est pas déjà fourni, ils peuvent réclamer un remboursement, sans pièce justificative, sous forme de per diem, de la façon suivante:

- déjeuner (maximum de 13 \$)
- dîner (maximum de 23 \$)
- souper (maximum de 36 \$)

**NOTE : UN PARTICIPANT QUI EST EMPLOYÉ PERMANENT DE LA SECTION LOCALE DE SON SYNDICAT OU DE SON CONSEIL ET/OU UN DIRIGEANT QUI OCCUPE UN POSTE À TEMPS PLEIN N'EST PAS ADMISSIBLE À CETTE POLITIQUE DE REMBOURSEMENT.**

Pour toute question concernant l'interprétation de cette politique, veuillez contacter François L'Heureux, directeur de l'administration de la Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité FTQ au : 514 383-8383, poste 3913 ou sans frais au 1 800 361-5017.

**Dernière modification : Janvier 2015**